

# OCSI

Ontario Council of Agencies  
Serving Immigrants

# MAKING ONTARIO HOME 2012

Une étude des services d'établissement  
et d'intégration pour les immigrants et  
les réfugiés



# RÉSUMÉ

En 2008, l'OCASI – Ontario Council of Agencies Serving Immigrants a entrepris un travail de planification stratégique pour identifier et établir des priorités en matière de politiques et de programmes. Une priorité stratégique majeure qui s'est révélée et a été par la suite adoptée par le conseil était la nécessité de renforcer ses moyens de recherche dans le cadre de sa planification reposant sur des données scientifiques, afin de développer les capacités du secteur et d'élaborer des politiques.

L'étude MOH est la première étude ontarienne effectuée à l'échelle de la province centrée sur l'utilisation des services d'établissement et d'intégration par les immigrants et les réfugiés et constitue l'une des plus grandes enquêtes jamais entreprises auprès des immigrants et des réfugiés en Ontario. La présente étude examine l'utilisation des services, la satisfaction et les difficultés éprouvées par les immigrants (y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, travailleurs migrants et ceux sans statut d'immigration légale). Elle a pour but de se faire une meilleure idée des besoins actuellement remplis des réfugiés et des immigrants et de la façon dont ils le sont; des groupes obtenant des bons services et les raisons de cette obtention; des groupes qui n'obtiennent pas les services et les raisons de ce refus; et de comment satisfaire au mieux les besoins en matière d'établissement des immigrants et des réfugiés à travers la province. Elle constitue à ce jour la meilleure description du groupe des personnes utilisant des services d'établissement et d'intégration.

démographiques; histoire de la migration; et nécessité et utilisation des services d'établissement et satisfaction à leur égard. Les types d'aide à l'intégration et à l'établissement examinés étaient notamment 1) programmes et services de formation linguistique, 2) programmes et services d'emploi et de formation professionnelle, et 3) services généraux d'établissement et d'intégration.

- 2) **Une série de petits groupes de discussion et d'interviews** avec des fournisseurs de services et des groupes significatifs d'immigrants. Les fournisseurs de services ont communiqué leurs impressions basées sur leurs expériences des besoins des immigrants et de l'utilisation des services. Des groupes de discussion ont aussi été créés avec quatre types particuliers de populations (francophones, personnes ne possédant pas un statut d'immigration légale, lesbiennes, gays, bisexuels, et transgenres (LGBT) et immigrants handicapés) sélectionnées pour mieux comprendre les besoins particuliers de ceux qui risquaient de ne pas être bien représentés dans l'enquête.

Il y a eu 2 530 répondants dont les réponses étaient suffisamment complètes pour que les données puissent être analysées, et 909 autres dont les réponses étaient trop incomplètes pour être analysés.

Un nombre plus élevé de femmes (68 %) que d'hommes (32 %) ont répondu. Un tiers, en fait 31,2 %, des répondants étaient arrivés au Canada entre 2000 et 2005, et 68,8 % étaient arrivés entre 2006 et 2010.

La langue la plus fréquemment parlée à la maison était l'anglais (18 %). Dans une moins grande mesure, l'espagnol (13,8 %), l'arabe (8,6 %), le mandarin (8,6 %) et le tamoul (4,5 %) ont été indiqués comme étant les langues les plus fréquemment parlées à la maison.

**IMPLICATIONS POLITIQUES ET PRATIQUES** Pour des commentaires et une analyse des implications politiques et pratiques de cette étude, s'il vous plaît référez-vous au document d'analyse d'OCASI, qui se trouve à [www.ocasi.org](http://www.ocasi.org).

Les données de l'étude ont été collectées de deux façons :

- 1) **Une enquête en ligne** disponible en 12 langues et accessible de janvier à avril 2011, destinée à tous les immigrants de 18 ans et plus vivant en Ontario (y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants et ceux n'ayant pas un statut d'immigration légale), qui sont arrivés au Canada entre 2000 et 2010. Cette enquête contenait trois catégories de questions : renseignements

Un total de 158 pays était représenté dans les réponses à l'enquête. Les cinq pays de naissance les plus fréquents étaient : la Chine (11,4 %), l'Inde (9,5 %), la Colombie (7,6 %), le Sri Lanka (4,2 %) et le Pakistan (3,8 %). Les personnes nées sur le continent africain (10,1 %) et au Moyen-Orient<sup>1</sup> (10,0 %) représentaient aussi environ un cinquième des répondants<sup>2</sup>.

Trente-cinq pour cent (35 %) des répondants ont indiqué qu'ils étaient arrivés en tant qu'immigrants indépendants<sup>3</sup>, 31 % au titre du regroupement familial, 17,6 % en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile, et 5,3 % en tant qu'étudiants internationaux. Deux tiers des répondants avaient déjà fait des études postsecondaires lorsqu'ils sont arrivés.

Près d'un tiers (32,2 %) des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas actuellement employés. Parmi ceux-ci, 29,2 % étaient au chômage et recherchaient du travail et 3 % ne recherchaient pas un emploi<sup>4</sup>.

La vaste majorité des répondants (85,6 %) ont indiqué que l'Ontario était leur première province d'établissement, et presque autant (80,5 %) continuaient de vivre dans leur première ville de résidence. En ce qui concerne les 19,5 % qui avaient déménagé de leur première ville de résidence, les deux raisons principales étaient pour un meilleur emploi (32 %) ou un logement abordable (27,4 %).

Plus de 83 % des répondants ont utilisé un ou plusieurs services de soutien à l'établissement. Parmi ceux-ci, 39,3 % ont utilisé seulement un type de service, 27,4 % deux types de services, et 16,3 % ont utilisé les trois types de services. En outre :

- 54,7 % ont utilisé des programmes et des services de formation linguistique;
- 50 % ont indiqué avoir utilisé des programmes et des services d'emploi et de formation professionnelle; et
- 38,4 % ont utilisé des services généraux d'établissement et d'intégration.

**REPRÉSENTATION** Cette étude constitue la meilleure description à ce jour des immigrants et des réfugiés qui utilisent des programmes et des services d'établissement et d'intégration. Par contre, l'enquête n'a pas été conçue pour collecter des données d'un échantillon représentatif de tous les immigrants et réfugiés arrivés en Ontario de 2000 à 2010. Il n'y avait aucune base de sondage appropriée ni suffisamment de fonds disponibles pour le recrutement d'un tel échantillon. Une stratégie de prise de contact ciblée a donc été mise en œuvre pour rejoindre la gamme variée d'immigrants et de réfugiés constituant l'échantillon. On se doit donc de souligner que l'échantillon n'est pas complètement représentatif des immigrants et des réfugiés de l'Ontario.

Dans une proportion de 16,9 % les répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas utilisé l'un quelconque des services de soutien. Les raisons principales étaient qu'ils n'avaient pas besoin d'aide (35 %), qu'ils ne connaissaient pas l'existence de tels services (29,9 %) et que leurs besoins avaient été remplis sans qu'ils aient eu à faire appel à un fournisseur de services (10,7 %).

Les quatre principaux problèmes en matière d'établissement et d'intégration indiqués par les répondants étaient : trouver un emploi (61,8 %), une connaissance limitée de l'anglais (32,7 %), l'isolement social (26,5 %) et trouver un logement (23,4 %).

Un nombre important d'immigrants et de réfugiés ont fait appel à des services d'établissement et d'intégration au cours de l'année qui a suivi leur arrivée. En ce qui concerne ceux qui ont eu recours à des programmes et des services d'emploi et de formation professionnelle, 53,8 % l'ont fait au cours de la première année. Dans le cas des programmes et des services de formation linguistiques, 67 % y ont fait appel au cours de la première année. Enfin, 68,9 % de ceux qui ont indiqué avoir utilisé des services généraux d'établissement et d'intégration l'ont fait au cours de la première année.

1 Bahreïn, Chypre, bande de Gaza, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie, Émirats arabes unis, Cisjordanie, et Yémen (les pays africain et du Moyen-Orient sont exclus).

2 L'analyse des réponses en fonction du pays de naissance inclut la région du Moyen-Orient et le continent africain pour des raisons pratiques. Les répondants de ces régions n'étaient pas en nombre suffisant pour qu'une analyse par pays soit justifiée, mais devenaient significatifs une fois regroupés.

3 Les immigrants indépendants comprennent les demandeurs principaux et leurs personnes à charge qui ont été sélectionnés en vertu du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), des programmes des candidats des provinces et au titre de la catégorie de l'expérience canadienne.

4 Un facteur dont il faut tenir compte en ce qui concerne le taux de chômage est que près d'un quart de tous les répondants (22,1 %) sont arrivés en 2010.

## Conclusions principales

- 1) *L'emploi constitue la préoccupation prédominante des immigrants et des réfugiés :*
  - près des deux tiers (61,8 %) des répondants ont indiqué que l'emploi était leur préoccupation la plus grande;
  - les répondants des petites villes ont indiqué qu'ils obtenaient plus facilement du travail;
  - en ce qui concerne les programmes ou services d'emploi et de formation professionnelle, les organismes d'aide aux immigrants constituaient le point d'accès principal, sauf dans le cas des Services d'emploi pour les jeunes auxquels il était plus souvent fait appel dans les centres d'emploi;
  - ceux qui sont arrivés depuis 2005 étaient les plus satisfaits des programmes de formation relais des professions ou des métiers réglementés que ceux qui sont arrivés plus tôt.
  
- 2) *Les programmes et services de formation linguistique arrivaient en tête de liste pour son contenu et prestation, et la connaissance limitée de l'anglais était identifiée comme étant la seconde plus grande difficulté en matière d'établissement :*
  - 70 % ou plus de ceux qui ont eu recours aux divers programmes et services de formation linguistique ont indiqué qu'ils étaient satisfaisants ou très satisfaisants, à l'exception du français langue seconde (50 %);
  - plus de 70 % de ceux qui ont eu recours aux programmes et services de formation linguistique ont indiqué être satisfaits des six aspects de la prestation des services qui ont été évalués;
  - près d'un tiers (32,7 %) ont indiqué qu'une connaissance limitée de l'anglais constituait un problème;
  - les organismes d'aide aux immigrants, les écoles, les collèges et universités, et les bibliothèques publiques ont tous constitué des points d'accès importants aux programmes et services de formation linguistique.
  
- 3) *Le counseling et la consultation ont été les services généraux d'établissement les plus largement utilisés :*
  - 60,7 % de ceux qui ont utilisé des services généraux d'établissement et d'intégration l'ont fait pour obtenir des services de counseling et de consultation.
  
- 4) *Plus de 83 % des répondants ont fait appel à un ou plusieurs services de soutien à l'établissement :*
  - 58,7 % ont indiqué avoir utilisé les programmes et des services de formation linguistique;
  - 50 % ont utilisé des programmes et des services d'emploi et de formation professionnelle;
  - 38,4 % ont utilisé des services généraux d'établissement et intégration.
  
- 5) *Le degré de satisfaction était élevé à l'égard de la prestation des services pour les trois types de programmes et services :*
  - satisfaction très élevée (par plus de 78 % des répondants) du caractère accueillant du milieu;
  - satisfaction assez élevée (par plus de 68 % des répondants) au sujet de la compréhension des besoins par le personnel et de la qualité des renseignements fournis.
  
- 6) *Il existe une corrélation entre d'une part la période de l'arrivée et d'autre part des différences significatives dans l'utilisation des services et la satisfaction à leur égard :*
  - comparativement à ceux qui sont arrivés entre 2000 et 2005, les répondants qui sont arrivés durant la période de 2006 à 2010 étaient plus susceptibles de faire appel aux services, ont montré une plus grande probabilité de les accéder pendant la première année, et étaient bien plus satisfaits du LINC et des programmes de formation relais dans les métiers et les professions réglementés.
  
- 7) *Les personnes ayant des niveaux d'instruction élevés avaient la même tendance à avoir recours à des services d'établissement et d'intégration que les autres :*
  - on n'a constaté aucune augmentation de la probabilité de l'utilisation des services généraux d'établissement et d'intégration, de formation linguistique ou d'emploi suivant le niveau d'instruction;
  - toutefois, ceux qui ont des niveaux plus élevés d'instruction ont montré une plus grande probabilité d'accéder à des services de formation d'emploi dans leur première année.

- 8) *La méconnaissance des services d'établissement et d'intégration a été une raison majeure de ne pas y avoir fait appel :*
- parmi les 16,9 % des répondants qui n'ont jamais fait appel à des services d'établissement et d'intégration, 29,9 % n'avaient pas utilisé ces services parce qu'ils ne connaissaient pas leur existence.
- 9) *Pour toutes les trois catégories de services, le transport et l'éloignement ont été le plus fréquemment indiqués comme étant un problème en ce qui concerne leur utilisation :*
- en particulier, dans le cas de l'accès à des services généraux d'établissement et d'intégration, 22,8 % des répondants ont indiqué que le manque de transport constituait un problème, et 16,6 %, que les services étaient trop éloignés de leur domicile;
- les répondants de la région de Toronto et les grandes et moyennes régions urbaines avaient plus tendance à indiquer que l'éloignement des services était un problème.
- 10) *Les services pour les immigrants handicapés devraient être mieux coordonnés :*
- un groupe de discussion avec des immigrants ayant des handicaps physiques a permis de constater l'importance d'une meilleure coordination des services entre les organismes d'aide aux immigrants et les organismes qui fournissent des services et de l'aide aux personnes handicapées, pour répondre aux besoins de ce groupe.